LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

SEPTIEME ANNEE. — N° 365

MARDI 31 DÉCEMBRE 1901

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Nos Etrennes

Les étrennes que nous offrons cette année à la population tout entière pour célébrer *notre tirage de* **60.000** *exemplaires*, consistent en une vaste

Tombola gratuite

permettant de gagner
UN LOT DE
MILLE FRANCS en espèces
Douze obligations de
CENT FRANCS
de la ville de Bruxelles et quantité d'autres lots.

Ces Etrennes

qui seront offertes pour la première fois le 1er *Janvier prochain*, le seront également pendant chaque jour de l'année 1902 tout entière par la combinaison suivante :

DES CALENDRIERS-TOMBOLA

sont distribués en ce moment dans toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces calendriers sont numérotés, et les numéros qui y figurent participeront à

LA TOMBOLA GRATUITE

qui durera toute l'année.

On trouvera plus loin la liste des 31 lots du mois de Janvier.

Le tirage de la Tombola
aura lieu chaque jour

Chaque jour un numéro sera extrait de l'urne et gagnera un des lots du mois, désigné par le sort, et qui sera connu et devra être réclamé comme il est indiqué plus loin.

LE TIRAGE DU LOT DE
Mille Francs
aura lieu de la façon suivante :

DIX NUMEROS seront chaque jour extraits de l'urne depuis le 1er Janvier jusqu'au 30 juin 1902

A cette date, tous les propriétaires connus des *dix numéros* sortis chaque jour pendant le semestre, participeront entre eux à un tirage au sort qui désignera

L'HEUREUX GAGNANT
du lot de
Mille Francs en espèces

AVIS IMPORTANT. — Lire avec soin les indications publiées plus loin sur la publication des numéros gagnants et sur la livraison des lots.

Tous les lots non réclamés dans les délais indiqués sont tirés de nouveau jusqu'à ce qu'ils soient réclamés.

LISTE DES LOTS
de la
Tombola Gratuite

GROS LOT
MILLE FRANCS
en espèces
tiré le 30 Juin 1902, entre les DIX NUMÉROS sortis chaque jour pendant le semestre.

Lots du mois de Janvier

1er Lot. — Une **Obligation de 100 fr.** de la Ville de Bruxelles, permettant de gagner des lots de 100.000 et de 150.000 francs.

2e Lot. — Un **Vêtement complet** sur mesure, d'une valeur de 45 fr., de la maison BELLENGUEZ, 61, boulevard de la Liberté.

3e Lot. — Une **Rondelle de bière.**

4e Lot. — Un **Costume d'enfant**, d'une valeur de 35 fr., de la Maison DEWACHTER Frès 8, rue Faidherbe.

5e Lot. — Une **Montre en argent.**

6e Lot. — Un **Objet de 20 fr.**, à choisir au BON GENIE, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

7e Lot. — Un **Chapeau d'homme** de la maison VALLENTIN, 34, rue Neuve.

8e Lot. — **Six Photographies album**, de la Maison VAN GENT, 7, pl. Saint-Martin.

9e Lot. — Une **Paire de chaussures**, d'une valeur de 18 fr., des Magasins SAINT-CREPIN, 3, r. des Chats-Bossus.

10e Lot. — Une **Paire de draps ourlés**, des GALERIES LILLOISES.

11e Lot. — Une **Valise** ou un **Objet de voyage** d'une valeur de 20 fr., de la Maison SOYEZ Père, 41, rue des Ponts-de-Comines.

12e Lot. — Un panier de **6 Bouteilles de Champagne**, de l'Assoon de *Damery Champagne.*

13e Lot. — Une **Descente de lit** en moquette, d'une valeur de 16 fr., des Grands Magasins du CHAT-BOSSU.

14e Lot. — Un **Chapeau de dame**, d'une valeur de 12 fr., des Magasins "LA PARISIENNE", 12, rue Faidherbe.

15e Lot. — **2 kilos de Chocolat et 2 kilos de Sucre**, des Epiceries HARDY & PERCHE, 25, Grande-Place, et 69, rue Gambetta.

16e Lot. — Un **Service de table**, 6 Serviettes avec Nappe, linge russe, du PAUVRE DIABLE, place du Théâtre.

17e Lot. — Un **Bijou**, d'une valeur de 10 fr., à choisir à la Maison D'HOOGHE, 17, rue Neuve.

18e Lot. — Une **Pendule**, d'une valeur de 12 fr., du Magasin des MILLE PENDULES, place de la Gare.

19e Lot. — Une **première loge de 4 places au Grand-Théâtre de Lille.**

20e Lot. — Un **Objet à choisir** dans les primes de l'ESCOMPTE LILLOIS, 27, r. Gde-Chaussée.

21e Lot. — Une **Couverture de voyage** d'une valeur de 35 fr., des Grands Magasins DEWACHTER Frères.

22e Lot. — Un **Pot de beurre de 5 kilogr.**, des LAITERIES DU NORD.

23e Lot. — Une **Jolie paire de vases**, des GALERIES LILLOISES.

24e Lot. — Un **Service de 12 cuillers, 12 fourchettes, 12 cuillers à café.**

25e Lot. — **10 Kilogr. de savon** de ménage *L'Aigle*, des SAVONNERIES DE SAINT-ANDRE.

26e Lot. — Une **Glace**, d'une valeur de 14 fr., du BON GENIE.

27e Lot. — Une **Douzaine de mouchoirs**, valeur 12 fr., de la Maison MEXME & Cie, 68, rue Esquermoise.

28e Lot. — **Douze bouteilles de bière** VAN DENPERRE, 20, rue Henri-Kolb.

29e Lot. — Un **Service de Table** p/ 6 personnes.

30e Lot. — **Douze tableaux-chromos.**

31e Lot. — Une **Pipe** valeur 15 fr., de la maison GUILLEBAUD, *Au Sultan*, 52, rue Nationale.

En Février et en Mars, les lots seront les mêmes qu'en Janvier. Pour les autres mois de l'année, le nombre et la nature des lots pourront être modifiés. Mais chaque mois sera tiré

UNE OBLIGATION DE 100 Francs
DE LA VILLE DE BRUXELLES

Tirage de la Tombola

Le tirage d'un des lots de la liste mensuelle aura lieu chaque soir à six heures précises, la semaine, et à onze heures le dimanche, dans les bureaux du *Réveil du Nord*, 44, rue de Béthune, à Lille. Il sera d'abord procédé au tirage au sort du numéro gagnant, puis au tirage du lot gagné parmi les lots inscrits sur la liste du mois. Le lot gagné et le numéro gagnant seront affichés pendant toute la journée du lendemain dans le Hall du *Réveil du Nord* et dans les bureaux de l'*Egalité*, et seront PUBLIES ÉGALEMENT LE LENDEMAIN PAR LE *Réveil du Nord* et l'*Egalité* de Roubaix-Tourcoing. Ils seront indiqués gratuitement par tous nos vendeurs aux personnes qui leur en feraient la demande.

Chaque jour il sera également extrait de l'urne *dix numéros* qui seront affichés et publiés dans les mêmes conditions.

Les possesseurs des calendriers portant ces numéros devront se faire connaître dans la huitaine, à l'administration du journal.

Le 30 Juin 1902, entre tous les propriétaires connus des numéros ainsi sortis, sera tiré au sort un gros lot de MILLE FRANCS EN ESPECES.

Livraison des Lots

Tout porteur d'un calendrier gagnant un lot devra, pour réclamer son lot présenter son calendrier tout entier. Les numéros détachés du calendrier ne seront pas admis.

Les lots gagnés du 1er au 10 de chaque mois devront être réclamés avant le 20 du mois ; ceux gagnés du 10 au 20 devront l'être avant la fin du mois ; ceux gagnés du 20 à la fin du mois devront être réclamés avant le 10 du mois suivant. Tous les lots non réclamés dans ces délais seront considérés comme non gagnés et ils seront tirés de nouveau dans des conditions à fixer par l'administration, *jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par les calendriers gagnants.*

Afin de démontrer la sincérité de la tombola, tout gagnant devra signer un reçu de son lot, et la publication du nom des gagnants sera faite périodiquement dans les colonnes du *Réveil* et de l'*Egalité.*

Les calendriers gagnants seront remis à leurs possesseurs et participeront aux tirages jusqu'à la fin de l'année. Un calendrier pourra donc gagner plusieurs lots.

1901

La première année du XXe siècle va se terminer ; avant qu'elle aille rejoindre celles du XIXe siècle, demandons-lui ce qu'elle a produit pour notre cause.

Certes, à première vue, l'année 1901 a été mauvaise. Le parti socialiste s'est divisé en deux fractions rivales : 1° le parti socialiste français (P. S. F.), composé des fédérations autonomes autour desquelles se sont groupés les indépendants du parti ouvrier socialiste révolutionnaire et des travailleurs socialistes de France ; 2° l'Union socialiste révolutionnaire (U. S. R.) composé du parti ouvrier français, du parti socialiste révolutionnaire et de l'alliance communiste.

Ces deux grandes fractions du parti socialiste sont entrées en lutte au lieu d'unir leurs efforts contre l'ennemi commun.

Cette querelle fratricide cause naturellement la joie la plus vive à nos adversaires ; ils s'étonnent cependant de voir qu'elle n'arrête pas l'accroissement du parti.

En fait, la division est seulement à la surface, elle n'atteint pas les masses profondes du parti.

D'abord, à part quelques points spéciaux où il y a rivalité entre les politiciens du parti, la division n'existe pas en province. Ainsi, en Bretagne, si quelque propagandiste de l'U. S. R. venait en réunion publique attaquer le P. S. F. il se ferait vite rappeler à l'ordre ; il convient d'ajouter qu'il arriverait exactement la même chose aux propagandistes du P. S. F. s'ils venaient attaquer l'U. S. R.

Les socialistes de province savent, en général, le plus mauvais gré aux hommes politiques et aux journalistes du parti de leurs attaques personnelles. L'ordre du jour voté au congrès de Morlaix à l'unanimité qui adjurait les journaux socialistes de cesser leur polémique a été souvent renouvelé par les groupes bretons.

En réalité, les querelles des militants socialistes parisiens ne concernent pas les socialistes de province ; elles n'ont d'autre résultat sur eux que de les *mécontenter.*

A Paris, le même état d'esprit existe dans les masses profondes du prolétariat socialiste. Il se forme dans les quartiers ouvriers des Comités d'entente où fraternisent les membres du P. O. F., du P. S. F., du P. O. S. R., des fédérations autonomes, etc. ; on laisse soigneusement à la porte ces questions de boutique et les querelles entre candidats et journalistes ; on s'unit dans une pensée commune de bonne harmonie et de confraternité d'arme.

Le principe même du socialisme nous impose la cohésion en dépit de nos querelles, tandis que les bourgeois ont beau se couvrir de fleurs, leurs efforts se dispersent du fait même de leur particularisme.

Nous sommes donc bien tranquilles, les deux corps de l'armée socialiste feront campagne ensemble dans les batailles prochaines.

Une raison majeure unira les forces dispersées du Parti, c'est la marche des faits *économiques.*

Ceux-ci sont de nature à faire réfléchir même les autruches de l'Economie politique.

Ainsi, l'année 1901 a vu deux des principales corporations ouvrières, les mineurs et les marins porter directement leurs revendications devant les pouvoirs publics et déclarer qu'elles étaient prêtes à faire la grève générale si elles n'obtenaient pas satisfaction. Ce n'est point aux entreprises capitalistes particulières qu'elles se sont adressées, c'est à l'Etat capitaliste lui-même, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les deux mouvements n'ont pas été menés, ils ont été spontanés, ils sont venus non de la surface, mais des couches profondes.

Ils sont ajournés pour le moment mais non arrêtés, on parlemente, on essaie d'arriver à une entente, mais que la bourgeoisie affolée fasse comme la noblesse d'avant 1789, on aboutit au conflit.

Les docteurs Pangloss qui dirigent la presse conservatrice et réactionnaire peuvent affirmer que ce phénomène économique nouveau n'est que superficiel pour rassurer leur timide clientèle, ils se trompent et ils trompent leurs lecteurs, car il a des causes profondes qu'il convient de mettre au jour.

Notre société passe du régime agricole qui comportait la forme privée et restreinte de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et de la Propriété au Régime industriel qui veut au contraire les vastes entreprises collectives, à base capitaliste, et les étend à toute la production et à la répartition en même temps qu'il substitue la propriété collective à la propriété privée.

Cette transformation de la Société, cette révolution économique ne se fait pas et ne pouvait se faire que par le concours financier de l'Etat. Aujourd'hui c'est par centaines de millions que celui-ci subventionne annuellement l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture, sans compter ce que lui coûte la création de nouveaux débouchés par les expéditions coloniales. Les droits de douane protecteurs ne suffisent plus depuis longtemps, il faut des primes, des subventions, des expéditions militaires. Les partis d'opposition parlent bien de revenir en arrière et de supprimer le concours de l'Etat, parce qu'ils n'ont pas la responsabilité du pouvoir, mais qui oserait jeter d'un seul coup des millions d'ouvriers et de paysans dans la misère et déchaîner la révolution de la faim.

Comment, dans de telles conditions, les masses ouvrières et paysannes ne seraient-elles pas amenées, par instinct autant que par réflexion, à porter directement à l'Etat leurs doléances et leurs revendications ?

Les mineurs, les employés de chemins de fer, les marins ont commencé, les autres corporations ouvrières, les paysans suivront. Les bourgeois capitalistes qui mènent le mouvement industriel, commercial, financier et agricole, s'adressent à l'Etat pour assurer le succès de leurs entreprises, les travailleurs en feront autant pour sauvegarder leurs conditions d'existence. L'un est la conséquence de l'autre. Il y a là un fait économique sur lequel on peut ratiociner, mais qu'on ne peut supprimer.

Sous cette double pression, le budget s'enfle et atteint des chiffres à donner le vertige, et comme rien ne peut l'arrêter dans cette voie, on se demande combien d'années encore il supportera un pareil fardeau.

Grave problème qui n'aura bientôt d'autres solutions quele trou béant, l'abîme sans fond de la banqueroute suivie d'une effroyable mêlée, ou le socialisme.

Il est clair que les événements qui surgiront fatalement d'une telle situation seront bien de nature à tremper les caractères. Si parmi les militants socialistes, il en est qui ont le cerveau trop petit et le cœur trop sec pour le rôle qui incombera forcément à notre parti, ils seront vite écartés du chemin et remplacés par des hommes d'action et des organisateurs sortis des rangs des travailleurs intellectuels et manuels.

Quand l'héroïque Grèce luttait contre l'immense empire des Perses, on traitait avec dédain les rhéteurs qui discouraient sur les actions des autres, du temps du grand Démosthène, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même et elle s'est fait vaincre par la Macédoine.

Les temps sont proches où l'action primera les articles des journaux et les discours politiques.

C'est sous l'influence des forces économiques et sociales en ébullition que les élections législatives vont se faire l'année prochaine. Les partis réactionnaires et conservateurs coalisés et menés par les politiciens du parti clérical s'apprêtent à un suprême effort.

On assure qu'ils vont jeter dans la bataille électorale cinq cents millions. De leurs politiciens l'affirment. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils vont mobiliser toute la lourde des ratés, des rastaquoères, des alcooliques et des chenapans qui leur servent d'agents électoraux. De leur côté, les forces ouvrières et socialistes s'apprêtent à soutenir vaillamment le choc sachant que la liberté et la sécurité des travailleurs sont l'enjeu de la partie qui va se jouer.

Le choc sera rude, mais nous sommes de taille à le soutenir.

Nos adversaires sont formidablement armés et sans scrupule mais ils n'ont que des mercenaires raccolés dans la lie de la société ; nous lutterons avec des volontaires pris dans la partie la plus saine de la nation, parmi les travailleurs.

Ne redoutons pas l'année 1902 et vive la République sociale.

Ch. BRUNELLIERE.

Leurs Injures

Le *Journal de Roubaix* m'accuse de mener contre M. Eugène Motte une campagne de mensonges et d'injures.

Le *Journal de Roubaix* ment et il m'injurie gratuitement.

Il ment parce que je n'ai rien avancé, ici, qui ne fut scrupuleusement exact, quant à la façon déloyale dont a été surpris le vote de la Chambre sur l'octroi de Roubaix.

Il m'injurie car si M. Eugène Motte me combat, depuis sept ans, comme il le dit, à visage découvert, j'ai toujours moi-même, combattu M. Motte sans m'abriter derrière qui ou quoi que ce soit.

J'ai défendu mes idées, mon parti, mes amis, publiquement, par la parole, par le journal, par la brochure, à Roubaix.

La collection du *Journal de Roubaix* est là pour témoigner que, jamais, je n'ai excédé mes droits de polémiste.

Il est interdit au *Journal de Roubaix* ou du moins à ses amis, à certains de ses élus d'en dire autant.

Qui donc, de 1893 à 1896 avait élevé la diffamation sale, l'injure basse, l'outrage crapuleux et ignoble, à la hauteur d'une institution politique ?

Qui donc trempait hebdomadairement sa plume dans la boue la plus nauséabonde pour mâculer Guesde, Carrette et le Conseil municipal tout entier ?

Etait-il celui-là, étaient-ils ceux-là, de mon côté ou du côté du *Journal de Roubaix* ?

Non ! le *Journal de Roubaix* n'a pas qualité pour discuter de mes procédés de polémique. Ils défient sa critique ; ils narguent son dépit et sa mauvaise humeur.

Comment ! ce seraient les mêmes hommes qui, pendant des années, ont traité Carrette de « voleur » qui me défendraient, aujourd'hui, d'apprécier comme ils méritent de l'être, les actes parlementaires du « champion des intérêts *capitalistes* roubaisiens ! »

Mais ce serait la morale renversée ! Je ne me prêterai pas à ce déplacement des responsabilités.

Que mes critiques aient ému M. Eugène Motte, je le conçois sans peine.

Le « tenace Boer » s'est senti touché, piqué au vif et il s'est défendu. C'était son droit et ce droit, je l'ai scrupuleusement respecté, sans y être autrement tenu.

Mais les indignations pudiques du *Journal de Roubaix* sont hors de jeu. Qu'il se regarde et qu'il se juge. Après, on causera.

G. STALIVE-EVAUSY.

L'ACTUALITÉ

La Représentation Nationale

UN DISCOURS DE M. MOTTE

« Le vote par procuration est généralement admis et il l'a toujours été dans les Parlements français. » (Le Progrès.)

M. le Président. — La parole est à M. Eugène Motte, député du Mont-à-Leux.

Une voix. — Mais le Mont-à-Leux n'est pas de France !

M. le Président. — J'ignorais. Mettons « de Wattrelos... »

(Cris, tumulte.)

Plusieurs voix. — Wattrelos, n'est qu'une fraction de circonscription !

M. le Président. — Je dis alors de Roubaix.

M. de Baudry d'Asson. — Vous ne connaissez pas votre géographie.

M. le Président. — Cette injure ne saurait m'atteindre, moi, a-ca-dé-mi-ci-en. Je ne vous rappelle pas à l'ordre.

M. Barrois (Théodore). — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président. — Allez, vous l'avez, M. Barrois !

M. Barrois. — Messieurs, vous me rendrez cette justice que je n'abuse pas de la tribune. (Cris : non ! oui ! non !) Si j'y monte en ce moment décisif (bravos prolongés à droite) c'est parce que, étant du terroir, je sais mieux que quiconque quel est le titre que doit porter, ici, notre éminent collègue M. Motte. (Tumulte à l'extrême gauche.)

Fournière. — Eminent est de trop !

Reisnet. — Appelez-le donc « Eminence » ; il est plus cardinal que député.

L'huissier. — Silence, messieurs !

M. Barrois. — Vos interruptions me troublent, mes chers collègues. Je suis fait...

Coutant. — Du bois à flûtes !

M. Barrois. — ...moins pour la tribune que pour le cabinet ; (Sensation) aussi je vous demande de m'écouter dans le calme serein que je respire en...

Une voix. — Vos W. C. ?

M. Barrois. — ...ma bibliothèque ! (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Barrois. — Notre collègue M. Motte n'est député ni du Mont-à-Leux, ni de Wattrelos, il représente ici la septième circonscription de Lille et, à ce titre, je me solidarise avec lui pour que vous écoutiez son verbe. (Assentiment.)

De retour à son banc, M. Barrois reçoit les poignées de mains de ses collègues et M. Motte monte à la tribune en essuyant une larme furtive.

M. Motte. — Messieurs, c'est une question d'intérêt général que j'apporte ici. (Vifs applaudissements.)

Il a été prouvé dans une précédente et mémorable séance (sensation prolongée) que 58 députés suffisaient, largement, à la besogne de 580...

M. de Baudry d'Asson. — Plus que largement !

M. le Président. — M. de Baudry d'Asson, vos interruptions sont déplacées. Elles ne servent qu'à alimenter la presse révolutionnaire.

M. de Baudry d'Asson. — Je m'en bats la coquille visuelle. Je dis la vérité. Ça me suffit !

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre. Votre langage n'est pas parlementaire... Continuez, M. Motte.

M. Motte. — Si 58 députés suffisent largement à la besogne de 580, on peut aisément restreindre cette largeur, c'est-à-dire la ramener à sa fraction la plus simple. (Applaudissements sur tous les bancs.)

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

Article Premier. — A dater de la promulgation de la présente loi, la Chambre sera divisée en trois groupes : droite, centre et gauche.

Article 2. — Chacun de ces groupes désignera un représentant qui votera par procuration non notariée sur toutes les questions.

Article 3. — Le Président de la Chambre pourra se faire suppléer par son chapeau, ainsi que Messieurs les secrétaires.

Article 4. — L'immeuble dénommé « Palais-Bourbon » devenant désormais inutile, sera transformé en hôpital pour les sénateurs et les députés tombés dans le gâtisme.

Article 5. — Un règlement intérieur fixera le roulement entre les députés chargés de représenter leurs collègues à chaque séance et d'assurer le vote ou le rejet des lois.

(Applaudissements répétés sur tous les bancs ; longue ovation.)

M. de Baudry d'Asson. — Alors, avec trois députés, vous prétendez faire la besogne de 580 ?

M. Motte. — Mais, mon cher collègue, c'est d'une simplicité enfantine et je m'étonne que vous n'ayez pas compris. Vous nous aviez compté 25 lorsque nous enterrâmes la réforme de l'octroi de Roubaix. Etait-il vraiment nécessaire d'être 25 ? Est-ce que, à trois, nous n'aurions pas suffi à la besogne ? D'ailleurs, le « Progrès du Nord » qui n'est pas suspect de sympathie à mon égard...

M. Dron. — Je proteste !

M. Motte. — ...le « Progrès du Nord » réfutant un infâme journal socialiste.

Zévaès. — J'y ai collaboré et je vous somme de retirer...

M. Motte. — La langue m'a fourché... Le « Progrès » réfutant un journal socialiste a écrit que le vote par procuration est généralement admis et qu'il l'a toujours été dans les Chambres françaises !

(MM. Dron, Barrois, Loyez, Rogez applaudissent ostensiblement.)

...Si la procuration, Messieurs, est ainsi entrée dans nos mœurs, pourquoi hésiterions-nous à l'inscrire dans nos lois ?

Songez, au surplus, qu'il s'agit d'intérêts respectables et qu'en acceptant de se consacrer à l'œuvre de législation, un élu, quel qu'il soit, n'en demeure pas moins un industriel, comme moi, un parasitologue comme M. Barrois, un avocat comme notre honorable Grade-des-Sceaux, un pharmacien, comme M Charles Bernard ou un vétérinaire comme tant d'autres ! (Acclamations prolongées et répétées.)

Insister, Messieurs, serait douter de l'intelligence que vous avez tous des nécessités professionnelles, des plaisirs individuels, des charmes de la famille ou autres. Aussi, je conclus : le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations n'étant que la confirmation d'un état de choses ancien et permanent, vous hésiterez d'autant moins à y souscrire, que la République y gagnera l'économie de plusieurs pages de l'« Officiel » encore rempli de discours fastidieux et que personne ne lit, sauf ceux qui les ont prononcés. (Vifs applaudissements.)

M. de Baudry d'Asson. — Eh bien en voilà du culot !

Cris : « La censure ! »

M. de Baudry d'Asson. — Censurez tout ce que vous voudrez, votez ce que vous voudrez, mais je n'en gagnerai pas moins honnêtement mes vingt-cinq francs.

M. le Président. — Il y a une demande de « referendum » qui m'est venue des tribunes publiques. Elle est ainsi libellée :

Monsieur le Président,

La proposition de M. Eugène Motte est, en effet, très logique. Mais avant de la voter, il conviendrait, je crois, de consulter la « princesse ». Veuillez donc lui faire savoir qu'il est question de ramener à trois, le chiffre réel de la représentation nationale et lui demander, par la même occasion, si elle ne croirait pas devoir faire l'économie de 577 fois 25 francs par jour, c'est-à-dire de 14,425 fr. de jetons d'absence aux députés. C'est elle qui paye, elle a le droit de donner son avis !

Signé :
Emile RAYMOND.

(La comédie continue.)

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LE PAPE ET LES ÉLECTIONS

Paris, 29 décembre. — S'il faut en croire certaines correspondances du Vatican, Léon XIII commencerait à organiser sa campagne électorale en France. Jusqu'ici il avait affecté une discrète réserve. Vous pensez bien que nos fougueux catholiques, surtout les politiques de nos congrégations, n'ont pas cessé d'assiéger le pape de leurs récriminations et de leurs invocations, pour le faire intervenir activement, violemment contre « le gouvernement des francs-maçons ». A coup sûr, je suis mal placé, pour savoir ce que pense Léon XIII des Jésuites, des Eudistes, Franciscains et autres ordres. Je retiens tout simplement ce fait que, s'il pense quelque chose, il s'obstine à ne pas le dire, ou du moins de ne pas le dire de la façon qu'auraient voulu nos croisés. Je me rappelle même cette réponse qu'il n'y a pas longtemps encore il opposait au supérieur d'un grand ordre, insistant pour obtenir une déclaration au sujet de la situation religieuse en France : « On nous a fait déjà trop parler, et nous craignons même par là d'avoir fourni des armes aux adversaires. »

Ce silence prudent, que politiquement le pape avait imité de notre illustre Conrart, il vient de le rompre. Sans doute il ne s'agit pas d'une déclaration publique, officielle sur nos élections. C'est plus simplement une indication, mais une indication qui ressemble fort à une direction.

Intervieuvé par l'un de nos évêques, le pape a tracé tout un plan de campagne électorale « pour sauver la religion en France ». Il veut « promouvoir » des candidats « hommes de caractère et de dévouement autant qu'esprits clairvoyants ». Eh ! voilà un *desideratum* qui n'est peut-être point d'une réalisation fort commode. Cela ne rappelle-t-il pas cet auteur de drame qui annonait ainsi le rôle du jeune premier : Don Campeador jetant sur Elvire « un regard aigle ? » Mais le passage le plus suggestif est celui dans lequel il est recommandé aux candidats « de ne laisser croire à personne qu'ils sont les adversaires des constitutions républicaines ». Et Léon XIII insiste : « Il est nécessaire qu'ils acceptent ces constitutions *sans arrière-pensée.* Ah ! si l'on m'avait écouté ! Les catholiques de France ne seraient pas réduits aux lamentablement si lamentable ! Ils sont le nombre ; pourquoi ne seraient-ils pas la force dans un pays de suffrage universel, sinon parce que *le peuple, de plus en plus attaché à la République*, n'a pas confiance dans le loyalisme politique de ceux qui se présentent aux élections ?... Il faut trouver *des hommes foncièrement catholiques, mais aussi sincèrement républicains.* »

Ces candidats foncièrement catholiques et sincèrement républicains, ne seraient-ils pas, révérence parler, des merles blancs ? Mais, sans discuter sur le fond de ce programme, je note quelques vérités dans les aperçus politiques du pape : le peuple, de plus en plus attaché à la République, le manque de confiance de notre démocratie dans le républicanisme des cléricaux, etc. Ce dernier compliment n'est-il pas à l'adresse de nos nationalistes, dont l'équivoque comprend pêle-mêle la religion, la République et la monarchie ? C'est à la participation des catholiques dans cette équivoque que Léon XIII attribue leur défaite lors des élections passées, et il se préoccupe de la supprimer dans les prochains scrutins de mai. Donc il condamne la coalition des catholiques avec les royalistes et les impérialistes, alors que cette coalition est la plate-forme même de l'opposition. Ne vaut-il pas la peine de signaler cette énorme pierre, jetée par le chef de l'Eglise dans le marécage où grouillent, dans une fraternelle promiscuité, tous les partis de la réaction ?

Léon XIII s'imagine que les catholiques, ralliés cette fois « sans arrière-pensée », domineront la République. Pour apprécier les conséquences que cet événement hypothétique aurait sur les intérêts de la France, surtout au dehors, il suffit de noter qu'en ce moment même, pour retenir l'Italie dans la Triplice, les journaux de Vienne font valoir précisément la même éventualité. La *Nouvelle Presse Libre* invite les Italiens à réfléchir au sort qui les attendrait, si une majorité jésuitico-cléricale se trouvait à la tête de la République française ; car alors la question romaine pourrait devenir grave. »

La Guerre Sud-Africaine

La victoire de Dewet

LE RECIT DE KITCHENER

Londres, 29 décembre. — Lord Kitchener télégraphie de Johannesburg, 26 décembre, les détails suivants sur la surprise de Tweefontein :

— Le colonel Firman et le commandant Williams avaient pris temporairement le commandement de la colonne. Celle-ci était campée sur la déclivité d'un kopje isolé.

Le côté sud de ce kopje était presque à pic. Les avant-postes anglais en occupaient les rebords.

Les pentes du kopje du côté du nord, où le camp se trouvait établi, sont faibles, et, de ce côté, les avant-postes anglais étaient stationnés bien en avant.

La position était naturellement forte, et elle était protégée par des retranchements. Il faisait clair de lune, mais il y avait des nuages au ciel.

Il résulte des détails complets que nous avons reçus que les Boers escaladèrent la pente